



Revision divorce par consentement mutuel

Par **vesperlind**, le **21/06/2016** à **12:11**

Bonjour

Divorcée en 2013 par consentement mutuel et à mon désavantage financier j ai accepté de mauvais arrangements pour avoir la paix.

Aujourd'hui ma situation a changé et je souhaite réviser au moins la pension alimentaire. Mais sur les papiers je ne vois pas la mention qui indique que l'on peut revoir les conditions en cas de changement de situation...

Qu'en est-il ?

Merci pour le retour.

Cdt

A.

Par **youris**, le **21/06/2016** à **12:15**

bonjour,

vous avez divorcé avec l'établissement d'une convention réglant les conséquences pratiques du divorce.

si vous voulez modifier le montant de la pension alimentaire pour vos enfants, vous devez saisir le juge aux affaires familiales.

Vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.village-justice.com/articles/Comment-saisir-seconde-Affaires,16172.html>

salutations

Par **vesperlind**, le **21/06/2016** à **13:46**

Merci pour la réponse.

Cdt